

**DELIBERATION N° 2024007****DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt et un mars, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

Présents :

Mmes BARRE-LOPES –PERRAUD–BOUCHET-DAMIDAUX-LEBLANC PAGE-GIORIA
MM. PACCOUD –MOISSON – MEURENAND – TARPIN - DURAND-NAULET-MAITRE

Date de la convocation

14/03/2024

Secrétaire de séance : Bernard DURAND

Monsieur le Président, informe les membres du conseil d'administration qu'une demande d'aide financière exceptionnelle émanant du Sou des écoles de Montracol-Montcet a été reçue en mairie. Cette demande concerne une participation de la commission jeunesse à un voyage scolaire pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 du RPI qui aura lieu du 1^{er} au 4 juillet 2024.

Dans ce cas précis, cette demande concerne des élèves scolarisés en primaire. Il convient donc de délibérer pour se prononcer sur l'octroi de cette aide financière.

Après délibération, le **Conseil municipal**, à la majorité,

- **DECIDE** de proposer une aide au voyage scolaire 2024 d'un montant de 40 euros par enfant, **pour les jeunes de la commune** scolarisés en classe de CE2, CM1 et CM2 et sans conditions de ressources (et si la participation demandée aux familles est supérieure ou égale à ce montant).
- **DECIDE** que ces modalités sont applicables uniquement pour cette année 2024,
- **DECIDE** de prévoir les crédits correspondants au budget principal 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Franck TARPIN
Le Maire